

15 juil 2022 -19:16

Appartient à Conseil des ministres du 15 juillet 2022

Taxes annuelles au profit de l'AFCN

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif aux taxes sur l'énergie nucléaire et les déchets radioactifs.

L'avant-projet concerne les taxes qui sont prélevées par l'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN).

Premièrement, une nouvelle taxe est instaurée pour les installations, en exploitation, de mise en dépôt définitif à la surface de déchets radioactifs.

Deuxièmement, l'avant-projet prévoit l'indexation des taxes à charge des exploitants de réacteurs de puissance. À partir de 2023, ces taxes seront indexées chaque année de 3 % pendant une période de cinq ans.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Marie Verbeke
Porte-parole
+32 473 85 16 68
marie.verbeke@verlinden.belgium.be